

Tarifs TTC Location de salle  
Particuliers extérieurs à la commune et extérieurs à la CAC

Marché Couvert  
816 m<sup>2</sup>  
800 personnes  
De 8h à 8h le lendemain matin sauf impératif de nettoyage  
lors de deux locations consécutives

Particuliers extérieurs à la commune  
et extérieurs à la CAC

Entrées gratuites

Entrées payantes

Semaine

Week-end/Jour férié

1 jour dans la semaine  
**643€**

1 jour week-end/jour férié  
**857€**

Semaine

Week-end/Jour férié

1 jour dans la semaine  
**857€**

1 jour week-end/jour férié  
**1178€**

1 jour supplémentaire  
**321€**

1 jour supplémentaire  
**428€**

Option vestiaires, sanitaires et douches du 1er étage  
**140€**

Dépôt de garantie dommage divers : **400€** / Dépôt de garantie entretien non effectué : **150€**

**Les tarifs des techniciens «SON ET ÉCLAIRAGE» (non applicable aux particuliers):**

Pour les Nogentais 35 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 55 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 55 €/heure (en semaine de 7h à 22h) ou 95 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

**Les tarifs des agents techniques (non applicable aux particuliers) :**

Pour les Nogentais 20 €/heure/agent technique présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 40 €/heure (après 22h, week-end et jours fériés)

Pour les associations extérieures, comités entreprises et professionnels 30 €/heure/agent présent sur place pour le montage et le démontage (en semaine de 7h à 22h) ou 60 €/heure (après 22h, le week-end et jours fériés)

L'intervention des techniciens et des agents techniques sera facturée après à la location.

Le montant total de la location et le dépôt de garantie doivent être versés impérativement 3 semaines avant l'occupation de la salle

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la ville de Nogent-sur-Oise se réservant le droit d'apporter des modifications en cours d'année.